

ne pas oublier de changer:
le Numéro et la date de la gazette
le report de ces informations dans le pied de page

***Page de paramétrage
ne pas imprimer***

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT :	Eric DROUART	02.97.42.31.50
	Kerblaizo - 56420 PLUMELEC	
	drouart.eric@wanadoo.fr	
Adjoint :	Jean-Pierre DECLAIS	02.97.66.49.76
	Moulin de Kerminguy - 56390 GRANDCHAMP	
	renee.declais@wanadoo.fr	
SECRETAIRE :	Patrick GAUTIER	02.99.39.32.55
	Moulin de Mézières - 35140 MEZIERES/Couesnon	
	moulindemezieres@orange.fr	
TRESORIER :	Stéphane EGAIN	02.97.51.45.50
	28, rue du Bel Air - 56920 SAINT-GERAND	
	stephane.egain@wanadoo.fr	
DELEGUES DEPARTEMENTAUX :		
(22)	Jean-Paul LAMOUR (Vice président)	02.96.74.13.63
	Moulin de la Ville Geffroy - 22170 PLELO	
	lamourjeanne@wanadoo.fr	
Adjoint :	André JOUANNY	02.96.74.02.77
	Moulin de la Perche - 22800 SAINT-BRANDAN	
	micheleletandre@wanadoo.fr	
Adjoint :	Yann LE COR	02.96.71.43.84
	Moulin de Geslin - 22170 PLELO	
(29)	Jean-Paul SABLE	02.98.25.86.54
	Le Clos du Vern - 29460 DAULAS	
	jean-paul.sable@wanadoo.fr	
(35)	Patrick GAUTIER	02.99.39.32.55
	Moulin de Mézières - 35140 MEZIERES/Couesnon	
	moulindemezieres@orange.fr	
Adjointe :	Annick GILBERT	06.74.22.71.75
	16, rue de Grosset - 35360 MONTAUBAN de B.	
	social-montaubandebretagne@hotmail.fr	
Adjointe :	Nelly DIEN	02.99.44.71.34
	L'Aiguillon - 35620 ERCE-EN-LANEE	
	nelly.rosais@wanadoo.fr	
(44)	Philippe BORGELLA (Vice président)	02.97.59.61.97
	42, rue du Château - 56400 AURAY	
	philippe.borgella@wanadoo.fr	
(56)	Claude FLOCON	02.97.32.09.02
	Moulin des Bruyères - 56240 INGUINIEL	
Adjoint :	Gilles COTTET (Vice président)	02.97.53.15.03
	Moulin de Tréguern - 56250 SULNIAC	
	gilles.cottet@yahoo.fr	
Adjoint :	Pierre-René LE GUERER	02.97.34.44.74
	Kerozec - Moulin Baden - 56320 LE FAOUËT	
Adjointe :	Martine du PONT AVICE	02.97.27.62.43
	Les Loges Bauché - 56480 SAINTE-BRIGITTE	
	mbdupontavice@orange.fr	

MOULIN-MUSEE DES RECOLLETS :

Conservateur : Stéphane EGAIN 02.97.51.45.50
 28, rue du Bel Air - 56920 SAINT-GERAND
moulins.bretagne@wanadoo.fr

MOULIN DE BELLE-NEE :

Responsable : Claude PARTENAY 02.99.08.77.09
 La Pointais - 35390 SAINTE-ANNE S/Vilaine

SOMMAIRE

Editorial	3
JOURNEES EUROPEENNES DES MOULINS.....	4
RENCONTRES JURIDIQUES DE NIORT.....	5
PLAN DIGUES : 500 M€.....	9
Le moulin La Tourelle d'ACHICOURT (1).....	10
MICRO-EOLIENNE EN TOITURE.....	12
AU LARGE DE SAINT-BRIEUC.....	13
GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT.....	14
Yvonne JEAN-HAFFEN, peintre.....	15
LES MOULINS DE QUINIPLY - BAUD - 2ème époque.....	16
JOURNEE DES MOULINS 2011.....	18
LES MOULINS A SCIE ONT FAIT L'HISTOIRE.....	19
LE MOULIN DE GUERANDE.....	21
LA JOURNEE DES MOULINS - SES ORIGINES.....	21
BASSIN DU HAUT COUESNON.....	23
MASTERE EN ENERGIES MARINES RENOUVELABLES.....	25
NOUVELLES.....	26



N° 104
Janvier
2011

Editorial

Continuité écologique, liste 1, liste 2, ouvrages classés au titre du Grenelle de l'Environnement, vous avez été très nombreux à être récemment confrontés à ce vocabulaire nouveau et à y être impliqués contre votre gré par l'Administration.

Sachez que l'ASMB est présente lors des différentes réunions qui se déroulent aux quatre coins de la Bretagne pour vous représenter et défendre vos droits, particulièrement lorsqu'ils sont fondés en titre. N'hésitez pas à informer votre délégué départemental, membre du Conseil d'Administration, de tout courrier que vous pouvez recevoir et des prochaines réunions qui seront programmées.

De la même manière, la FDMF nous apporte son soutien et a organisé à NIORT les 22 et 23 Octobre dernier, des journées juridiques auxquelles Jean-Paul LAMOUR et Patrick GAUTIER nous ont représentés. Entre autres, Sébastien LE BRIERO avocat spécialiste en droit des moulins, a fait un exposé brillant et pédagogique sur le contexte législatif et réglementaire des Grenelle.

Enfin, c'est aujourd'hui l'occasion de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année que je vous souhaite pleine de projets et de réussites pour les vôtres et vos moulins.

Ce sera l'année d'un 3^{ème} séminaire qui se déroulera les 4 et 5 Juin chez notre ami Jean-Paul LAMOUR, au Char à Banc, brillante enseigne du Moulin de la Ville Geffroy à PLELO.

Eric DROUART

le monde des moulins 30



Reabonnement

La FDMF, Fédération des Moulins de France, serait heureuse de vous compter parmi ses lecteurs et propose aux adhérents de l'ASMB un abonnement à la revue nationale **Le Monde des Moulins** au tarif préférentiel de 20 € (pour 4 numéros).

Prendre contact avec le Président ou avec votre Trésorier.



JOURNEES EUROPEENNES DES MOULINS

ET DU PATRIMOINE MEULIER

F.D.M.F.

14 et 15 Mai 2011



Pour mieux faire connaître le patrimoine « Moulin », au grand public, la Fédération Des Moulins de France vous propose de participer aux Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier.

En partenariat avec **Moleriae** et **France Hydro Electricité**, la Fédération Des Moulins de France prépare d'ores et déjà l'édition 2011 des Journées européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier. Ces journées s'inscrivent dans le cadre du « **Mai Européen des Moulins** ».

L'édition 2010 fut une réussite : plus de 300 sites moulins ouverts à des milliers de visiteurs.

Pour la quatrième année, la Fédération Des Moulins de France propose aux associations, aux propriétaires de moulins, aux Offices de Tourisme, aux Communes, aux Communautés de Communes, aux musées, aux chercheurs, aux maquettistes, aux conteurs, aux chanteurs, aux musiciens, aux collectionneurs .etc. de participer aux journées des 14 et 15 mai. L'objectif est de faire connaître les moulins, les friches industrielles, les carrières de meules, lieux de mémoire chargés d'Histoire et de Traditions et qui ont été de la plus grande importance dans les vies de chacun.

La Fédération Des Moulins de France édite chaque année une affiche pour l'occasion et collecte toutes les inscriptions qu'elle mettra en ligne sur son site www.fdmf.fr dès le 15 avril 2011.

Le contenu de la manifestation est au libre choix de l'organisateur de terrain, le but étant de faire découvrir le patrimoine moulin, de le mettre en valeur.

Les animations peuvent prendre différentes formes :

- Visites guidées d'un moulin qui fonctionne - (farine, huile, moutarde, pomme, chocolat....forges, tanneries, papeterie, filatures, glacière... pompe à vent pour remonter l'eau (éolienne).
- Visites guidées d'un moulin qui présente du matériel mais ne fonctionne pas
- Visites guidées d'un site de moulin reconverti (musée, moulin gîte, production d'électricité...)
- Lecture de paysages façonnés par des sites industriels dont le moteur d'origine fut un moulin
- Randonnées autour des moulins, éoliennes, carrières de meules
- Conférences
- Expositions à thème : sur la vie d'un site, sur la remise en état d'un site, sur une reconversion, sur les roues, sur les différents moulins. Le moulin dans l'illustration, la peinture, la littérature, la publicité. La faune, la flore autour des moulins, les poissons autour des moulins, les céréales, les olives, le chocolat.
- Projections, lectures, démonstrations
- Manifestations artistiques tendant à mettre en valeur un site : chants, danses, musique, théâtre, contes, exposition peinture...

Ces journées, bien que spécifiques au patrimoine que constituent les moulins, peuvent faire l'objet d'une organisation commune avec les boulangers, les pâtisseries, les collectionneurs de cartes postales, de timbres, d'objets publicitaires sur le thème.

Les moulins peuvent participer à la Nuit des Musées

Les moulins peuvent participer aux journées de la boulangerie

Nous vous invitons à :

- 1 - vous pré-inscrire à ces journées par mail dès que possible sur contact@fdmf.fr
- 2 - nous faire parvenir votre fiche d'inscription avant le 10 avril 2011.

Le matériel de communication est à commander avant le 15 janvier (affiches, flyers, cartes postales). Sur demande, le visuel de l'affiche est exploitable gratuitement avec l'autorisation de la Fédération Des Moulins de France : www.fdmf.fr
Vous recevrez courant mars un dossier de presse qui vous aidera à communiquer sur ces journées avec les journalistes, les radios locales et les télévisions régionales.

Contact : Dominique Charpentier - 14 l'Escale - 33580 MONSÉGUR - 09.63.27.96.90

Responsable des Journées des Moulins et du Patrimoine Meulier d'Europe - journeesdesmoulins@orange.fr ■






RENCONTRES JURIDIQUES DE NIORT

F.D.M.F. - Alain EYQUEM

SYNTHESE DES TRAVAUX

	Restitution des travaux	Préconisations
L'expérience du Moulin de Neylis	<ul style="list-style-type: none">● Importance de la recherche historique, des traces● Trouver une aide juridique: ne pas s'improviser juriste● Trouver des soutiens (ne pas être seul dans le combat): associations, fédérations, alliés, médias...avec des liens étroits entre adhérents, association locale, départementale, fédération nationale	<ul style="list-style-type: none">➔ monter le dossier du moulin➔ utiliser le partenariat avec VJR➔ se faire aider➔ contacter la FDMF➔ identifier les acteurs locaux (ARF, associations de riverains, collectivités...)➔ listes à faire
Le contexte législatif et réglementaire 	<ul style="list-style-type: none">● Les impacts des lois grenelle 1 et 2 concernent près de 19 codes juridiques (environnement, collectivités locales, rural, santé publique ...) et plusieurs champs d'activité (modification de 30 Lois existantes)● La loi grenelle II (12/07/10) contient plusieurs dispositions importantes sur la « Trame Bleue » et les riverains :<ul style="list-style-type: none">- art 121: définition de la trame bleue, décret d'application pas publié- art 131: prise en charge financière par les collectivités locales des études et des travaux, avec accord du propriétaire- art 138 : création d'une servitude légale obligeant à une couverture végétale d'au moins 5m depuis la rive, selon liste établie par préfetsLa plupart des dispositions en lien avec la trame bleue ou les riverains devraient faire l'objet de textes d'application (décrets, arrêtés ministériels)● L'analyse des textes est complexe et demande de s'appuyer sur des conseils d'experts● Plusieurs objectifs sont essentiels:<ul style="list-style-type: none">- la diversification des énergies et une priorité aux énergies renouvelables (vent, eau, etc.),- la biodiversité,- la notion de territoire,- la continuité écologique● Certains textes imposent l'adoption de démarches ou procédures particulières :<ul style="list-style-type: none">- concertation, participation des acteurs, avis des propriétaires (Charte constitutionnelle de l'environnement, Convention d'Aarhus, etc.)- études d'impact préalables avant autorisations administratives● A propos du Droit Fondé en Titre (DFT) : Définition très simple : lorsqu'un ouvrage hydraulique existe depuis une période antérieure à la Révolution (cours d'eau non domaniale) ou à 1566 (domaine public	<ul style="list-style-type: none">➔ à savoir sur le Grenelle 1 : des grands principes concernant les transports, l'urbanisme, la biodiversité (Article 23), les énergies renouvelables (Article 19) et le développement durable, la gestion de l'eau (Article 29)la continuité territoriale <p>Références</p> <ul style="list-style-type: none">● Loi de programmation du 03 Aout 2009 (Grenelle 1)● Loi du 12 Juillet 2010 (Grenelle 2, 257 articles) <ul style="list-style-type: none">➔ s'informer des décisions et être présents dans commissions concernées (Contrat Restauration Entretien) (CRE)● Lien avec site ARF Convention ARF/FDMF en projet <ul style="list-style-type: none">➔ vérifier si cours d'eau concerné● Contacts Agences de l'Eau

	<p>fluvial), cela confère au moulin et ses accessoires, le droit d'utiliser la puissance hydraulique (sans nécessité d'une autorisation administrative) en respectant à la fois la consistance légale de l'ouvrage hydraulique (quantité d'eau que le moulin est autorisé à utiliser en fonction notamment de la hauteur de chute et du débit du cours d'eau capté pour l'ouvrage) et l'éventuel règlement d'eau disponible</p> <p>Le droit d'eau fondé en titre est assimilé à une autorisation au titre de la police de l'eau (L.214-6-II Code de l'environnement)</p> <p>La jurisprudence civile et administrative n'a pas remis en cause le droit d'eau fondé en titre. Elles précisent plutôt les conditions de son maintien. Une évolution du droit civil est constatée depuis près de deux années : dorénavant, selon la Cour de cassation, le DFT peut disparaître lorsque le moulin n'est plus en état de fonctionner et qu'il est devenu notamment une maison d'habitation.</p> <p>Parallèlement au DFT, le juge civil a évolué également sur la propriété des canaux usiniers (amenée, décharge, fuite) : dorénavant, si le moulin est affecté à l'habitation et a perdu sa capacité de fonctionner, la propriété du canal usinier ne peut plus être rattachée au moulin et le juge peut considérer que le canal est devenu une « rivière ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le règlement d'eau : C'est l'équivalent d'un arrêté préfectoral d'autorisation. Il fixe les conditions de fonctionnement du moulin. Depuis quelques années, l'administration modifie les anciens règlements d'eau en ce qui concerne le passage des poissons migrateurs (dévalaison/montaison) avec des indications précises sur la manoeuvre des vannes ou même l'installation de passes à poisson. ● En cas de contentieux (civil, pénal ou administratif), il est important de se rappeler que, depuis le 1er mars 2010, il est possible de greffer, sur un contentieux existant, une « Question prioritaire de constitutionnalité » (QPC) : il s'agit de constater qu'une loi utilisée par l'administration est elle-même inconstitutionnelle (ex : viole le droit de propriété, etc.) 	<p>➔ Rechercher le règlement d'eau du cours d'eau concerné, le cas échéant le publier à la Conservation des hypothèques (à côté de l'acte de propriété du moulin) pour en faciliter son opposabilité aux riverains</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Archives départementales, Séries S ● Services des DDTM ● Archives des Chambres d'agriculture et des notaires <p>➔ attention : la Question Prioritaire de Constitutionnalité doit être posée dès le début d'un recours (d'où la notion de « prioritaire » : la question de constitutionnalité passe avant le fond d'un litige).</p>
<p>La continuité écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● nécessaire indépendance et déontologie dans les études ● nécessaire vision globale: logique géologique, physique, biologique ● nécessaire analyse systémique: les interactions réelles entre les différents milieux ● distinction à faire entre patrimoine ancien bâti et structures récentes dommageables ● pratiques de « canalisations » des cours d'eau destructrices ● nécessité de préserver la diversité des espèces (faune et flore), ce que permettent les sites des moulins ● la notion d'entretien et de remise en état des rivières 	<p>➔ proposer de développer des solutions alternatives (vannages,</p>

	<p>est floue, pas développée sur des bases scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • les impacts des arasements n'ont pas été étudiés • différentes interprétations de la directive communautaire existent selon les pays, les utiliser • Les pratiques ancestrales des propriétaires de moulins témoignent de leurs actions indispensables pour l'entretien des rivières et la préservation de la biodiversité. • la preuve de l'indépendance et de la fiabilité des études engagées n'est pas apportée • les notions utilisées ne sont pas présentées scientifiquement 	<p>passes, pré barrages, tapis à anguilles...)</p> <p>➔ argumenter sur les interprétations variées et peu cohérentes</p>
<p>Atelier « Boite à Outils »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « boîte à outils juridique » : <ul style="list-style-type: none"> - pour les correspondants juridiques FDMF - pour les associations adhérentes - recueil des articles juridiques du MDM - accès aux textes concernant les moulins avec partenaires (ARF) - liens sur le site, mots clefs (glossaire) - publications existantes - bibliographie de base - guide du propriétaire (dossier du moulin) - forum interne sur site des correspondants 	<p>Sera à la disposition des Correspondants Juridiques FDMF</p>
<p>Le dossier du moulin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils existent pour trouver les traces nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> - les minutes des actes, archivées 100ans puis aux archives départementales, - les actes utiles : ventes, baux, inventaires (analyses des titres et papiers divers), prises, donations, successions - plans cadastraux, - matrices de rôles et patentes, impôts • Les notaires sont en capacité d'aider dans les démarches et conseils • l'identité du moulin et ses éléments constitutifs : <ul style="list-style-type: none"> - élévation artificielle (dispositif moteur) - dérivation (canal d'amenée) - restitution (canal de fuite) - bâtiment du moulin <p>c'est une unité foncière (avec principe d'universalité)</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'appuyer sur les conditions intangibles d'existence du moulin, dans leur unité et universalité. • constituer le dossier du moulin au plus tôt en utilisant tous les éléments de preuve possibles, constatables (huissiers, photos, lettres, témoins...) • importance de la protection juridique dans les contrats d'assurance 	<p>Constituer le Dossier :</p> <p>➔ annexer tous les éléments de preuves et de faisceaux de preuves dans les actes</p> <p>➔ utiliser la force des actes des huissiers en faisant constater l'existence du moulin</p> <p>➔ utiliser ce principe d'unité</p> <p>➔ faire faire constats par huissiers</p> <p>➔ vérifier les contrats d'assurance et demander une extension protection juridique</p>
<p>Le classement Des rivières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • situation difficile face aux obstacles mis par les pouvoirs publics, • ne pas abandonner, • utiliser toutes les failles dans la mise en œuvre des procédures et leurs contradictions • utiliser les argumentaires développés par les partenaires • développer des actions communes 	<p>➔ suivre de près toutes les étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- concertation 2- avant projet de listes 3- publication des listes 4- études d'impact à destination des EPTB, comités de bassin et collectivités

Références

- fiche sur la révision des classements d'eau de France Hydro (distribuée)
- Diaporama France Hydro joint
- articles L 214-17 du code de l'environnement (Loi N° 2006-1722 du 30/12/2006) L214-107 jusqu'à L214-111-2
- cf circulaire DCE N° 2008/25 du 6 Février 2008
- cf circulaire du 15/09/2008 relative à l'étude de l'impact des classements des cours d'eau sur les différents usages de l'eau
- cf circulaire du 17/09/2009, relative à l'organisation de la procédure de révision des classements de cours d'eau
- Loi de programme du 13 Juillet 2005 (fixe les orientations et demande une prise en compte du potentiel)
- Rapport DAMBRINE
- Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable du 23/06/2010 (cf www.developpement-durable.gouv.fr)

date butoir 01/01/2014
→ calendrier fixé par la circulaire : en prendre connaissance au niveau de la préfecture
→ dans les SDAGE et les SAGE prendre connaissance des potentiels hydroélectriques et relever l'absence d'indication ou les contradictions
→ développer les projets hydroélectriques, annoncer des projets
→ contester les listes 1 et 2 à partir des erreurs d'appréciations
→ dénoncer les différences de traitement selon les usages



De gauche à droite, Patrick SUILHARD (Moulin de Neylis), Sébastien LE BRIERO, Marc MEURISSE, Alain EYQUEM, Marie-Claude SUILHARD, Michel DES ACCORDS

Rencontres studieuses en prise avec l'actualité...

L'expérience vécue au Moulin de Neylis et rapportée par Patrick SUILHARD, son propriétaire, fut un moment révélateur de l'importance qu'il faut accorder au conseil juridique.

Sébastien LE BRIERO, avocat spécialiste en droit des moulins et conseiller de la FDMF, a fait un exposé brillant et pédagogique sur le contexte législatif et réglementaire des Grenelle.

Michel DES ACCORDS, spécialiste de droit de la riveraineté, a présenté les applications et les caractéristiques du Grenelle de l'Environnement.

Le thème de la « Continuité écologique » fut abordé sous deux points de vue : celui d'une spécialiste dans sa conception moderne, M^{me} GROSS, du bureau d'Etude Rivière et Environnement, et Alain MAZEAU, meunier de tradition, qui démontra, preuves à l'appui, que les

meuniers, usiniers, mouliniers ont, de tout temps, joué un rôle capital dans la gestion de l'écosystème en agissant sur la biodiversité.

La nécessaire obligation, pour chaque propriétaire, de constituer le « Dossier du Moulin », fut démontrée par la présentation d'un notaire spécialisé en la personne de Maître BOUTRUCHE. Des indications précieuses, argumentées à la fois sur les éléments administratifs à rassembler, mais aussi sur les démarches à entreprendre et à exiger auprès des notaires, malheureusement pas toujours au fait des spécificités des moulins.

Madame PENALBA, présidente de France Hydro Electricité, développa les procédures en cours et les argumentaires relatifs au classement des cours d'eau.

Les trois ateliers organisés à cette occasion permirent de réfléchir à l'élaboration d'une « Boîte à outils juridiques » mise en ligne, à un échange sur les problèmes particuliers rencontrés par les propriétaires de moulins présents, à la présentation des contraintes spécifiques et administratives incombant aux moulins producteurs (produits de la meule, électricité, animation culturelle).

La table ronde regroupant France Hydro Electricité (M^{me} PENALBA), l'Association des Riverains de France (M. POUPINOT) et la Fédération des Moulins de France (Alain EYQUEM), permit de présenter chaque structure et d'imaginer les convergences possibles.

La visite d'un moulin chamoiserie de NIORT encore en l'état fut une belle découverte pour plusieurs participants. ■



Plan digues : 500 M€ pour renforcer 1.200 km d'installations

Le ministre de l'Ecologie et du Développement durable a présenté le 13 Juillet 2010 un plan de prévention des submersions marines et des crues rapides, autrement appelé Plan digues. Après la tempête Xynthia et les crues dans le Var, il était « nécessaire d'améliorer le dispositif de vigilance et d'alerte ».

Jean-Louis Borloo a présenté le 13 Juillet 2010 en Conseil des Ministres un projet de « plan digues » visant à « réduire la vulnérabilité des territoires soumis à des risques de submersion marine et d'inondation rapide ». Ce plan reprend notamment des pistes lancées au moment des auditions devant le Parlement, qui ont suivi la tempête Xynthia du 28 février dernier.

Pour cela, l'Etat compte mobiliser quelque 500 millions d'euros afin d'améliorer les 1.200 km de digues maritimes et les 8.000 km de digues fluviales françaises. Seront pris en compte également les autres systèmes naturels comme les dunes, les lagunes et zones



d'expansion. Le ministère pointe toutefois du doigt « l'état des ouvrages de protection (...) préoccupant », ainsi que la « carence d'une maîtrise d'ouvrage adaptée ». Ainsi, il préconise d'accélérer le recensement des digues, puis d'organiser la maîtrise d'ouvrage – si besoin en formulant des propositions législatives d'ici à fin 2010 - sachant « qu'un tiers des digues n'a pas de propriétaire connu ou est entre les mains de riverains ou de communes aux moyens insuffisants », souligne un article du Monde paru mardi.

Tenir compte du réchauffement climatique

Alors qu'à l'heure actuelle, peu de plans de prévention des risques (PPR) prennent en compte le risque de submersion marine, le projet de Jean-Louis Borloo prévoit « d'établir d'ici à fin 2010 une liste des territoires pour lesquels un PPR sera établi » et de fixer des règles d'élaboration de ces PPR notamment en rapport avec une future hausse du niveau de la mer lié au réchauffement climatique. Une meilleure utilisation des prévisions et alertes météorologiques est, enfin, recommandée, avec la mise en place d'un volet « fortes vagues-submersions marines », d'un service d'avertissement infra-départemental « pluie inondation » et d'un plan communal de sauvegarde propre à chaque commune. Développer les exercices de terrain et mieux comprendre le fonctionnement du milieu marin à l'origine des submersions et crues font également partie des enjeux souhaités par l'Etat.

« Ce plan nous permettra de doubler le rythme actuel des investissements dans le renforcement des digues. Il doit nous permettre de préparer l'avenir face aux défis qui nous attendent comme l'élévation du niveau de la mer dans les prochaines décennies », a déclaré le ministre de l'Ecologie. Ce plan sera soumis à une large consultation jusqu'en octobre visant à l'enrichir et à le préciser. ■



Le moulin La Tourelle d'ACHICOURT (1)

Jean-Michel DESELLE - René LAGACHE



Le dernier moulin d'ACHICOURT en activité a été détruit en 1916. Il s'appelait Moulin Hacart (nom du dernier propriétaire) ou la Tourelle, d'où le nom donné au parc créé à son emplacement.

Il y a des documents d'archives qui indiquent la présence de moulins à cet endroit depuis 1360, c'étaient des moulins sur pivot en bois. Le précédent moulin de celui-ci, en maçonnerie, a été construit dans le début des années 1800. C'était un moulin à tordre l'huile, il a été transformé en moulin à blé dans les années 1840.

La reconstruction, décidée par la municipalité en 1991 et suivie par l'A.R.A.M. Nord-Pas-de-Calais sous la direction de Jean BRUGGEMAN, a été terminée en 1994, au dessus des fondations, toujours visibles, des anciens moulins. Le Moulin est la propriété de la commune d'ACHICOURT près d'ARRAS.

Le moulin actuel, en état de fonctionnement, produit de la farine de meules, perpétue la mémoire des activités maraîchères et agricoles d'ACHICOURT, a le rôle de pôle d'attraction du parc et devient un signal au sud de l'agglomération arrageoise.

L'ancien moulin était construit sur une motte. L'édification d'une motte n'est pas une règle générale : lorsqu'elle existe, c'est un monticule circulaire, herbeux, d'une superficie un peu plus grande que celle strictement nécessaire au déplacement du gouvernail lorsqu'on oriente le moulin au vent.

Sa présence est toutefois fréquente dans nos régions, et c'est d'ailleurs souvent le seul témoin existant des moulins disparus (comme à AGNY).

Sa fonction est évidente, qui permet de surélever le moulin et ainsi permettre une meilleure prise au vent. En ce qui concerne ACHICOURT, la motte existait (on la repère fort bien sur des plans du XVIII^{me} siècle, notamment celui de 1725), et était d'ailleurs fort grande, d'un diamètre moyen de 50/55 m pour une plate forme sommitale d'environ 31 m.

L'ensemble du moulin disparaîtra sous les coups des obus durant la guerre de 1914-1918, progressivement : le moulin éventré apparaît sur les cartes postales avec des soldats français. Ceux-ci laissent la place aux Anglais à partir de février 1916.

Préalablement à la reconstruction du moulin, une opération de contrôle archéologique a été menée suivant autorisation de sondage délivrée par le Directeur de la circonscription des Antiquités Historiques du Nord-pas de Calais le 27 juin 1991.

Celui-ci d'une validité temporaire d'un mois, a été réalisée avec l'aide effective de M. Laurent WIART et d'une équipe de jeunes de la Commune.

Compte tenu du temps disponible relativement court et de la perspective de pouvoir poursuivre les recherches après la reconstruction, grâce au maintien en place des vestiges et de leurs accessibilité, la recherche s'est cantonnée à une reconnaissance des fondations sur une profondeur de deux mètres.

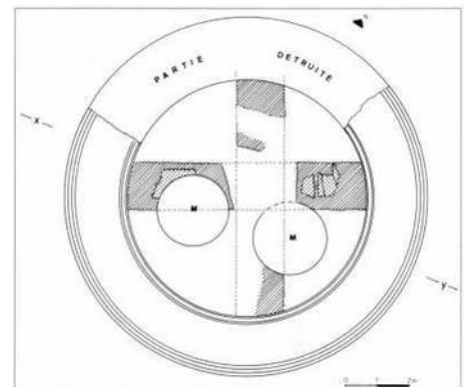
Les fondations de la tourelle ont été reconnues sur 2 m de profondeur, et apparaissent comme un cercle de 11m15 de diamètre extérieur, 7m30 de diamètre intérieur, d'une épaisseur d'1m95 de 1m40 au sommet.

Le moulin d'ACHICOURT est un moulin tour de forme tronconique. Il est construit au dessus des anciennes fondations, à l'emplacement exact du précédent dont les fondations ont été dégagées à l'occasion d'une campagne de recherche archéologique. Celles du moulin actuel ont été réalisées au dessus des anciennes afin de les rendre accessibles.

Son fût s'élève à 10m20 du dessus de la motte pour un diamètre de 8m40 à la base et 5m80 sous le toit. Celle-ci d'une hauteur moyenne de 3m50 et de 5m au niveau de la girouette couronne l'ensemble.

Sa structure se compose d'une paroi circulaire en béton armé, habillée extérieurement et intérieurement d'éléments rapportés. Le doublage extérieur comprend un soubassement de grès sur 1m80 de hauteur. Les niveaux supérieurs sont habillés en maçonnerie de briques rouges. Les encadrements de baies sont en pierres blanches, les appuis de baies en pierre de Soignies. Le doublage intérieur est réalisé également en maçonnerie de briques.

Le rez-de-chaussée (1) :



ACHICOURT
Le moulin Hacart
Fouilles de 1991
Plan des vestiges
M = massif de fondations des meules
Moulin tour de 1800
Moulin sur pivot : vestiges des dés en briques
Moulin sur pivot : vestiges de la croisure enterrée
Inv. et del. : Francis PERREAU

Parvenu au sommet de la motte, on pénètre dans le moulin. Sur la gauche s'élève l'escalier qui permet d'accéder aux étages supérieurs. A droite se trouve la bluterie, dont la fonction est de séparer la fine farine, du son et des repasses, ainsi qu'un dispositif plus sommaire qui permet l'écoulement de la mouture issue du passage du grain dans la meule jusqu'au sac.

Au premier étage (2) :

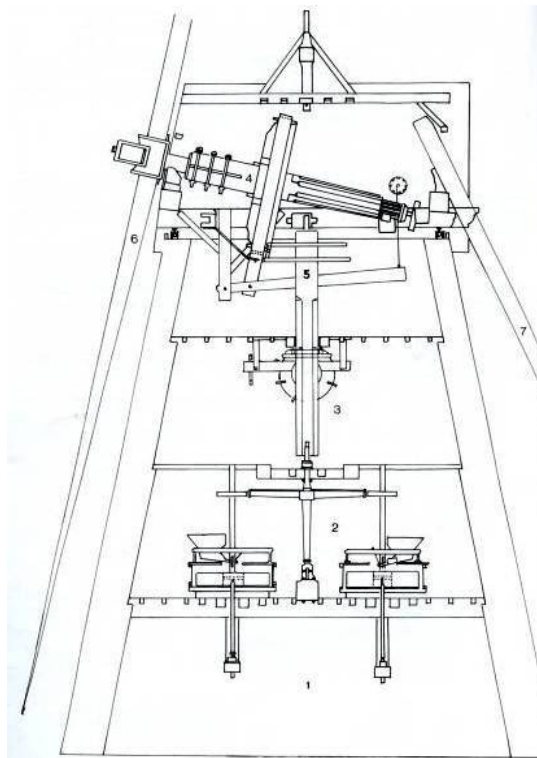
La chambre des meules, avec au dessus de celles-ci, les roues de transmission, sur l'arbre droit, le rouet d'en bas, ou hérisson, aux lanternes conduisant les meules.

Au second étage, le grenier du tire-sacs (3) :

Couplé à l'arbre droit et débrayable, le dispositif du tire-sacs: une roue fixée à l'arbre droit transmet par friction le mouvement à une autre roue couplée à l'axe où s'enroule le câble du tire-sacs, lequel passe par une ouverture carrée du plancher que ferme une trappe. Une autre roue munie d'une corde sans fin permet de hisser manuellement les sacs à partir du rez-de-chaussée ou du premier étage.

Au troisième étage :

Là, sous le chapeau de la toiture, les ailes font tourner l'ensemble arbre moteur et rouet d'en haut (4), entraînant la lanterne de l'arbre vertical (5).



De chaque côté de la motte un escalier permet d'accéder au moulin.

En entrant par l'escalier principal, se trouvent à gauche les comptoirs d'accueil des visiteurs ainsi que l'escalier pour accéder aux étages. A droite se trouvent les maquettes, le poste du meunier et la bluterie. Devant la deuxième porte d'entrée se trouve le monte sacs.

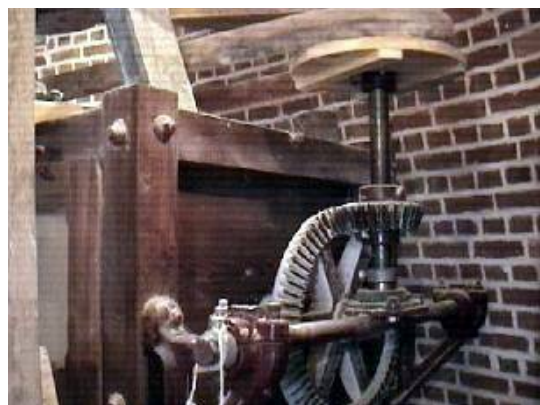
La bluterie avec les sacs recevant les différentes farines, de droite à gauche : la fine fleur, la boulangère, la complète, et les sous-produits : le rébulé et le son.

A droite de la bluterie se trouve le poste du meunier, la goulotte en bois descendant de la meule pour acheminer la mouture dans un sac, les cordes de commande de la descente et du relevage

de la meule tournante et celle libérant le bas de l'auget vers les babillards. A gauche la corde du monte sacs.

La bluterie est un grand coffre contenant un long tambour hexagonal légèrement incliné, sur les arêtes duquel sont tendues des soies au tissage plus ou moins serré. Ces soies sont maintenues tendues par quatre hexagones reliés par des rayons métalliques à l'axe du tambour qui reçoit indirectement son mouvement de rotation lente d'un ensemble de courroies, axes, et engrenages relié à l'arbre du hérisson de l'étage des meules.

Sur chaque rayon glisse une masselotte de bois arrondie que la rotation fait tomber contre l'armature extérieure, la masselotte retombe ensuite sur l'axe, puis à nouveau contre la paroi, et ainsi de suite pour chaque rayon à chaque section. Ces multiples chocs en cadence favorisent le passage de la mouture à travers les soies.



A chaque travée de la bluterie correspond une sortie pour les diverses issues : la farine coule la première des gazes les plus fines, coulent ensuite les gruaux, le son s'écoule à la sortie du blutoir.

(Suite dans la Gazette n° 105) ■



MICRO-EOLIENNE EN TOITURE

AEOLTA

AEROCUBE mis au point par AEOLTA, une société strasbourgeoise



Eolienne modulaire à adapter sur le faîtage de tous types de toitures en pente (20 à 50°), pour la production de 8 à 20 % des besoins domestiques en énergie, chauffage inclus.

Intégration visuelle assurée par la réinterprétation des rehausses du patrimoine bâti (chien assis, séchoirs, clocheton, etc.).

Caisson ouvert sur deux faces, équipé de turbines à axe vertical et de déflecteurs multipliant par trois la puissance du vent capté remontant la pente du toit (accélération naturelle par effet Venturi).

Générateur à aimants permanents et régulation électronique intégrés pour la fourniture d'un courant alternatif au réseau domestique par câble.

Juxtaposition possible de plusieurs modules avec pièces de liaison spécifiques.

Pose sur charpente à l'aide de rails spécifiques.

Installation démontable.

Description et caractéristiques techniques :

Longueur module : 1,3 m.

Couleur : gris foncé.

Puissance : 500 à 2 500 kWh/module.

Orientation des vents exploitables : $\pm 60^\circ$ /axe perpendiculaire au module, soit 120° sur chaque face, soit 240° .

Vitesse de vent : 3 m/s (démarrage) ; aucun arrêt, même par grand vent.

Mise en œuvre : installation en rehausse sur faîtage après dépose du matériau de couverture, puis repose sur le toit du module ; entretien tous les 5 ans.

Options : raccordement au réseau public pour revente du surplus de production.

Durée de vie : 20 ans.

Son prix : compter environ 5 000€

Si l'Aérocube s'intègre parfaitement au toit et si le rotor ne craint pas le vent fort, le corollaire et la restriction en sont qu'une seule direction de vent ne peut être privilégiée. ■



A VENDRE - GUERANDE (44)

MOULIN du 17^{ème} Siècle

Maison attenante - Grand jardin

280 000 euros

06.12.53.52.56.



Une centaine d'éoliennes au large de Saint-Brieuc

L'Etat et la région Bretagne ont annoncé, le 13 Septembre 2010, avoir retenu une zone au large de Saint-Brieuc pour la future implantation d'un parc éolien offshore. Par rapport au projet d'origine, la puissance du parc est doublée pour atteindre 500 MW, soit une centaine d'aérogénérateurs. L'ensemble couvrirait une surface de 195 km². En revanche, le site de la Pointe du Grouin et de Saint-Malo, également pressenti, a finalement été écarté (pour le moment), par les autorités.

Le futur site des Côtes d'Armor va faire l'objet d'un appel d'offres auprès des opérateurs. Nass & Wind et Poweo ont déjà présenté des projets au large de Saint-Brieuc, d'autres opérateurs étant également en lice pour le développement éolien offshore dans la région, comme WPD Offshore et Neonen. Si l'appel d'offres est fructueux et le planning respecté, le nouveau parc devrait être opérationnel à l'horizon 2015. γ



L'Elysée enterre le projet vendéen des Deux Iles

C'est un coup dur pour la filière de l'éolien offshore. Selon les Echos, dans un courrier en date du 12 Novembre, Nicolas Sarkozy répondrait au souhait du président du Conseil Général de la Vendée de ne pas voir implantés 120 mâts entre Noirmoutier et l'île d'Yeu. « J'ai pris bonne note de votre avis concernant le projet d'éoliennes au large de l'île de Noirmoutier, je vous informe que le Gouvernement a décidé de ne pas retenir cette zone », aurait écrit le président de la République à Philippe de Villiers.

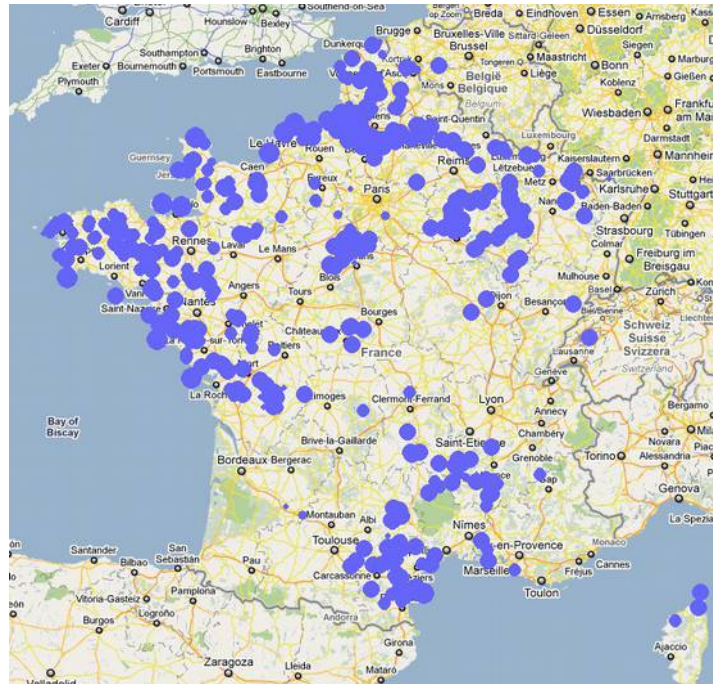
D'une puissance de 600 MW, il aurait permis de couvrir 70% des besoins en électricité de la Vendée. Nécessitant un investissement de 1.5 milliard d'euros, le parc aurait entraîné d'importantes retombées financières, non seulement pour la phase de construction, mais également pour son exploitation. Ainsi, de nombreux acteurs s'étaient dits intéressés dans toute la région, jusqu'au port de Nantes Saint-Nazaire pour servir de base arrière pour l'assemblage ou encore les chantiers STX France, qui espèrent se diversifier dans les navires de pose d'éoliennes. ■



Le parc éolien français atteint 5.000 mégawatts

Au mois de juin 2010, la puissance du parc éolien français a atteint les 5.000 mégawatts. Il faudra encore multiplier cette puissance par cinq pour atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement pour 2020.

Pour la première fois, la puissance de production d'électricité des éoliennes françaises vient d'atteindre le seuil des 5.000 mégawatts (MW), soit assez pour couvrir 1,7% de la consommation du pays, selon les chiffres publiés par le Réseau de transport de l'électricité (RTE). Alors que les 5.000 mégawatts ont été atteints à la fin juin, la France doit encore multiplier par cinq cette puissance, puisqu'elle s'est fixée, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, d'atteindre 25.000 MW de puissance installée en 2020.



La production moyenne des éoliennes françaises a atteint 798 MW environ, soit 16 % seulement de la puissance du parc. Rien que pour le mois de juin, la production d'électricité des éoliennes a fortement varié, en fonction de la force des vents, passant de 17 mégawatts le 5 juin à 2.923 MW dix jours plus tard. Le 16 juin, à quatre heures du matin, elle a permis de couvrir 6,8 % de la consommation française. ■

Malgré un cadre réglementaire porteur, la France pourrait peiner à atteindre son objectif de 25.000 mégawatts de puissance éolienne installée à l'horizon 2020, d'après une étude publiée par Xerfi. Explications. 11/01/2011

La taille du parc éolien français a dépassé les 5.000 mégawatts en 2010. S'achemine-t-on pour autant vers les 25.000 MW de puissance éolienne installée à l'horizon 2020, comme le veut l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement ? Ce but sera difficile à atteindre, selon une étude publiée par le cabinet Xerfi sur l'évolution du marché de l'éolien en France.

Le cadre réglementaire est pourtant porteur, rappelle l'étude qui indique que «les capitaux affluent afin d'alimenter une activité nécessitant de très lourds investissements», sachant que chaque projet atteint «plusieurs dizaines de millions d'euros», allant même jusqu'au milliard pour les parcs offshore. Xerfi explique que les forts ratios d'endettement générés par ces projets sont compensés par «la très forte rentabilité dégagée par la profession», qui revend à l'Etat l'électricité produite par les fermes éoliennes pendant 15 ans. Ces perspectives ont donc attiré des acteurs variés tels que les majors de l'énergie, les bureaux d'études ou d'ingénierie qui développent des projets éoliens, les industriels spécialistes des turbines, les groupes bancaires ou encore les enseignes de la grande distribution, nouveaux sur le marché.

Mais cette situation pourrait basculer, analyse Xerfi. En effet, les professionnels de l'éolien devront compter avec la concurrence des autres énergies renouvelables (solaire et biomasse notamment), mais aussi celle des sources d'énergie historiques comme le gaz, «aujourd'hui aussi compétitif pour produire de l'électricité compte tenu des cours actuels». D'autant que les conditions d'implantations de fermes éoliennes ont été durcies en 2009 et 2010, rendant incertain le bon déroulement de certains projets, à l'image d'un programme récemment annulé au large de Noirmoutier. Dans ce contexte, et d'après le scénario envisagé par l'étude, 400 à 500 nouvelles éoliennes seront installées chaque année jusqu'en 2020, ce qui ne suffira donc pas à atteindre la puissance de 25.000 MW. Xerfi explique que «moins de 1.000 MW auront été connectées au réseau électrique en 2010», alors que 20.000 devraient encore l'être d'ici à 2020. Loin des 25.000 MW voulus pour 2020, l'étude prévoit que «le parc éolien français ne dépassera pas 15.000 MW à terme». ■



Yvonne JEAN-HAFFEN, peintre

Base JOCONDE

D'une famille originaire de l'Est de la France, Yvonne Haffen, naquit à Paris en octobre 1895. Elle manifesta un engouement précoce pour les arts graphiques, auxquels elle s'initia dans une école privée. Après-guerre, sa passion pour le dessin l'incita à suivre les cours de La Grande Chaumière puis, encouragée par son époux Edouard Jean, à travailler dans l'atelier du peintre Auguste Leroux.

Ce premier enseignement lui permit de participer au Salon des Artistes Français en 1924 et en 1925.

L'année 1925 fut déterminante : elle fit la rencontre du peintre, décorateur et illustrateur **Mathurin Méheut** et découvrit les formes épurées de l'Art Déco à l'Exposition des arts décoratifs et industriels de Paris. Elle s'adonna dès lors avec passion, au dessin, à la peinture, à la gravure sur bois et linoléum, à l'illustration et à la céramique.

Grâce à Mathurin Méheut, elle découvrit la Bretagne en 1926 et y fit, à partir de cette date, de multiples séjours. L'ancrage breton se confirma avec l'achat en 1937 de **La Grande Vigne** sur le port de Dinan.

Si la Bretagne fut assurément l'un de ses sujets de prédilection, elle travailla également beaucoup à Paris, en province et à l'étranger.

En 1930, elle participa avec Mathurin Méheut à la réalisation d'une fresque pour l'auditorium de l'immeuble «Heinz & Co» à Pittsburg (Etats-Unis).

Dès 1926, elle fut sollicitée par les Messageries maritimes pour peindre un décor pour le paquebot (*l'Athos II*), puis ultérieurement pour celui de dix autres (le dernier étant réalisé pour *le France* en 1962), et œuvra en 1942 à la décoration de l'Institut de Géologie de Rennes.

Elle participa à de nombreux salons parisiens :

- salon de la Société nationale des Beaux-Arts (de 1928 à 1954 – elle en deviendra sociétaire en 1947)
- salon des Artistes décorateurs (de 1927 à 1935)
- salon de la Marine (1948 et 1949)
- salon de l'Union des Femmes Peintres et Sculpteurs (1950, 1951, 1968 et 1969)
- Salon du dessin et de la peinture (de 1955 à 1980)

Elle exposa à l'Exposition coloniale de 1931, à l'Exposition internationale de 1937 et - à titre individuel - à la Maison de la Bretagne (1957) ainsi que dans des galeries (comme la *Galerie Charpentier* en 1933).

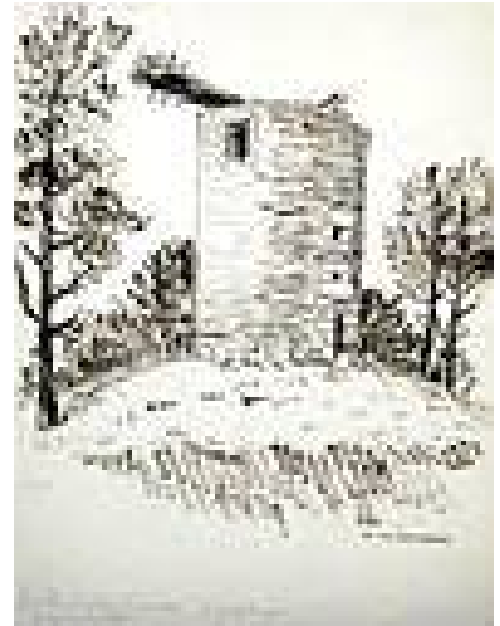
Elle fut également remarquée par la critique parisienne (*l'Illustration* en 1933, et *L'Art et les artistes* en 1934).

Elle illustra, enfin, plusieurs ouvrages dont *En dérive* de Roger Vercelet (1945), *Champignons* de Roger Heim (1948), *En parcourant la Normandie* de Jean de La Varende (1953), *Fontaines en Bretagne* d'Yves Milon (1964), et son propre essai *Fontaines bretonnes* (1979).

Bien que reconnue (Chevalier des Arts et Lettres, titulaire du Collier de l'Hermine), elle s'attacha davantage, à partir des années 1970, à perpétuer le souvenir de M. Méheut qu'à promouvoir sa production personnelle.

En 1987, elle fit **donation** à la Ville de Dinan d'un patrimoine d'une richesse exceptionnelle.

Yvonne Jean-Haffen y mourut, quasi centenaire, en novembre 1993



L'un des moulins de la Butte des Moulins à SAINT-JACUT-LES-PINS

Dessin feutre exécuté entre 1980 et 1983



Roman d'Alexandre - 1344



LES MOULINS DE QUINIPILY - BAUD - 2ème époque

Jean - François NICOLAS

Louis LAMOUREUX est né le 4 Mai 1749 et a épousé Jeanne LE BOUEDEC de Tallen en Camors. Il a quatre enfants, Pierre-Marie, Louis né en 1784, Hélène et Perrine. Il est le meunier de la Ville-Neuve Jacquelot en Quistinic, qui appartient à Monsieur de TROUROUT, seigneur de la Ville-Neuve Jacquelot. Pour se venger de Louis, qui est entré dans la garde nationale, les chouans incendient le moulin le 14 Mai 1793. Entièrement détruit, il sera reconstruit par la suite.

La vente des moulins de Quinipily est conclue pour la somme de 30 000 francs. Louis emprunte de l'argent à ses sœurs, 2 000 francs à Marie qui est marchande à Baud, et 3 000 francs à Julienne, épouse de Jean LE GOUALLEC, laboureur à Guernégard en Baud. Ces prêts sont consentis pour une durée de dix ans avec intérêts.

Les moulins qu'il vient d'acheter sont les plus importants de la région. Ils peuvent produire 48 hl (environ 3 500 kg) de farine dans la journée. En comparaison, le moulin de Kerdéhel, lui aussi sur l'Evel, produit 6 à 7 hl.

L'achat concerne les « *grands moulins à quatre roues, maison, écuries, rue, hérés (décharge du trop-plein d'eau), ponts et chaussées, bois en rachine, la noé et chaussée au levant de la décharge des eaux du dit moulin et au nord des tailles, le pré nommé le pré entre les deux eaux* ». Il y a également les « *petits moulins à eau à deux roues, la fraîche au levant, maison, chaussée, hérés, étangs et la noé qui peut en dépendre, réservant le chemin de servitude qui existe pour aller au bois des salles et à la fontaine, la maison nommée la Gargotte avec l'écurie, cour, jardin, ainsi qu'une autre prairie, un verger, un courtil à chanvre, dix journaux de lande et, finalement, les droits que Madame de LANNION peut avoir sur l'emplacement et matériaux du moulin à vent dit de Quinipily* ».

Louis et Jeanne LE BOUEDEC n'ont jamais demeuré, semble-t-il, à Quinipily. Leur fils Louis y habite par contre. En avril 1809, par acte notarié, celui-ci afferme les moulins à ses parents pour une période de sept années et pour un montant annuel de 1 185.19 francs. L'acte stipule que les preneurs sont responsables de l'entretien du pont de Kercadec. Les bâtiments de la Gargotte sont compris dans la location. Louis LAMOUREUX père s'engage à construire dans l'année un four dont les preneurs auront la jouissance. Des experts sont nommés pour le « *renable ou estimation des tournants, dormants, avants becs des bondes et canaux du petit moulin et en général de toute la chaussée ainsi que la pêcherie* ». Ce procès-verbal est remis au juge de paix de Baud. Malheureusement, on ne l'a pas trouvé et pourtant il devait être riche en informations. Le 3 Janvier 1809, en prévision de leur mariage, Louis et Yvonne MAUBERT établissent un contrat de mariage chez M LE CLOUERE, notaire à Pluvigner. Les parents de Louis apportent « *aux futurs époux qui seront unis et communs en tous leurs biens, un ménage consistant en meubles meublant, grains et bestiaux de valeur 3 000 francs* ». Mathurin MOREL, beau-frère et tuteur de la future mariée « *s'oblige de faire avoir également une pareille somme aux futurs époux* ».

Les affaires se développent. En 1824, Louis LAMOUREUX et son épouse Yvonne MAUBERT construisent un nouveau moulin, en aval du petit. Il ne fonctionnera pas très longtemps. En 1855, il sera transformé en maison d'habitation. On ignore pour quel usage il avait été bâti.

Un autre Louis, leur fils, va leur succéder. Il est né le 27 Février 1819, épouse Jeanne LE BOULAIRE et décède à Quinipily le 11 Novembre 1871. Lui aussi apportera des améliorations. Un arrêté de 1858 prescrit la construction d'un vannage de décharge, ce sont en fait les grandes vannes qui existent toujours et qu'on ouvre en cas de montée des eaux. Après un premier échec, il faut le refaire entièrement. Le 3 Février 1862, les travaux sont conformes et homologués par le service hydraulique.

Dans chaque génération des LAMOUREUX, on trouve un Louis et celui-ci, qui est né à Quinipily le 29 Septembre 1856, va transformer les vieux moulins de Quinipily en une minoterie moderne et leur donner l'aspect qu'on connaît aujourd'hui. En 1872 commence la démolition partielle qui se fait en deux étapes, pour une reconstruction qui s'achève en 1873. C'est une révolution industrielle qui bouleverse des siècles de meunerie. Les roues sont abandonnées au profit de



turbines quand, à l'intérieur, il devient un enchevêtrement de conduites de tous diamètres, de poulies et courroies. Le moulin est devenu une véritable usine. Les cylindres remplacent les meules pour l'écrasement des grains. Des élévateurs à godets transportent le blé qui est nettoyé dans une machine, puis entraîné par d'autres élévateurs entre les cylindres. Le blé écrasé est amené sur les différents tamis du "plansichter", pour en séparer la farine des résidus destinés aux animaux. L'ensemble est actionné par des transmissions.

Louis LAMOUREUX (1856-1917) est devenu un personnage public, maire par intérim de Novembre 1886 à Novembre 1887. Il est le conseiller général du canton de Baud de 1889 à 1893. Il décède au moulin le 20 Septembre 1917.

Le dernier LAMOUREUX meunier à Quinipily est Louis-Marie-Joseph. Il naît au moulin le 13 Février 1878. Il épouse Marie-Louise LE PENNEC. Gazé pendant la première guerre mondiale, il reste très diminué et décède à Baud le 22 Mars 1940. Par suite de mauvaises affaires, la minoterie est vendue en 1902 à Monsieur CAIJO, cabaretier dans la rue des Fontaines à Baud. Cependant, les LAMOUREUX continuent d'exploiter le moulin jusqu'en 1922 qui, en fait, est dirigé par Marie-Louise LE PENNEC.

Contrairement aux grands moulins, l'environnement des petits moulins à froment n'a pas connu de changement depuis leur construction. Le colombier des anciens seigneurs du château continue de voir, depuis des siècles, les charrettes passer à ses pieds pour livrer leurs grains.

Pourtant, tout va s'accélérer maintenant. Le comte de SAINT-GEORGES acquiert le petit moulin. En 1923, il est encore en activité, exploité par Henri NOËL et ses enfants, Joseph et Henri.

Leur frère Jean-Marie, qui tient la tenue de Quinipily, se charge du ramassage du grain dans les fermes environnantes. Vers 1930, le petit moulin s'arrête pour toujours.

Mathurine PAULIC, qui dirige alors la minoterie voisine, rachète le matériel encore en état. En 1938, la toiture s'effondre, mais les petits moulins ne veulent pas mourir. Ses murs se maintiennent encore debout. Par mesure de sécurité, vers 1950, la roue est démontée. Dans les années soixante, une nouvelle route d'accès à la nationale remplace le vieux chemin et comble en partie les ruines restantes. Les dernières pierres sont utilisées comme remblai. Aujourd'hui, les visiteurs stationnent à quelques pas de là. Aucun ne devine qu'un petit moulin a tourné ici pendant des siècles.

Revenons aux grands moulins de Quinipily, après l'achat par Monsieur CAIJO. En 1903, une pétition est faite contre lui par les propriétaires et fermiers des prairies en amont du moulin, car le déversoir a été surélevé de vingt centimètres par des madriers. Les vannes de décharge ne fonctionnent pas et sont plus hautes que le déversoir. Il lui est demandé de respecter l'arrêté de 1858 fixant le niveau d'eau réglementaire. Un délai de quatre mois lui est donné pour se mettre en conformité.

En 1908, Mathurin PAULIC et Anne PICARD, meuniers à Rimaison en Bieuzy-Les-Eaux, achètent la minoterie.. Leur fils Mathurin et son épouse Mathurine BELLU en prennent possession en 1922, après la naissance au moulin de Rimaison de leur premier fils Ernest. Le 2 Avril 1924, il est fait une prise descriptive et estimative du matériel par M. LEMOINE, ingénieur expert désigné par Mathurin PAULIC père, propriétaire, et Mathurin PAULIC fils, locataire.

Une machine à vapeur à condensation est toujours en service. Elle fonctionne seule, lorsque le débit d'eau n'est pas assez important, ou accouplée à la turbine pour augmenter la puissance. Celle-ci est une turbine américaine système "Brault" avec pivot dans l'eau, marchant sous une chute de deux mètres soixante à deux mètres quatre-vingt. En 1933, la machine à vapeur est remplacée par un moteur diesel de marque "Ruston". En 1950, Ernest et Pierre PAULIC, associés, remplacent le système d'élévation à godets des différents produits par le nouveau système d'élévation pneumatique. C'est sans doute la première minoterie du Morbihan à en être équipée. Le moulin continue aussi de fabriquer, avec ses deux anciennes meules, de l'aliment pour bétail appelé "gabouret".

En 1987, la minoterie cesse de fonctionner. C'était le dernier moulin de Baud encore en activité.² ■

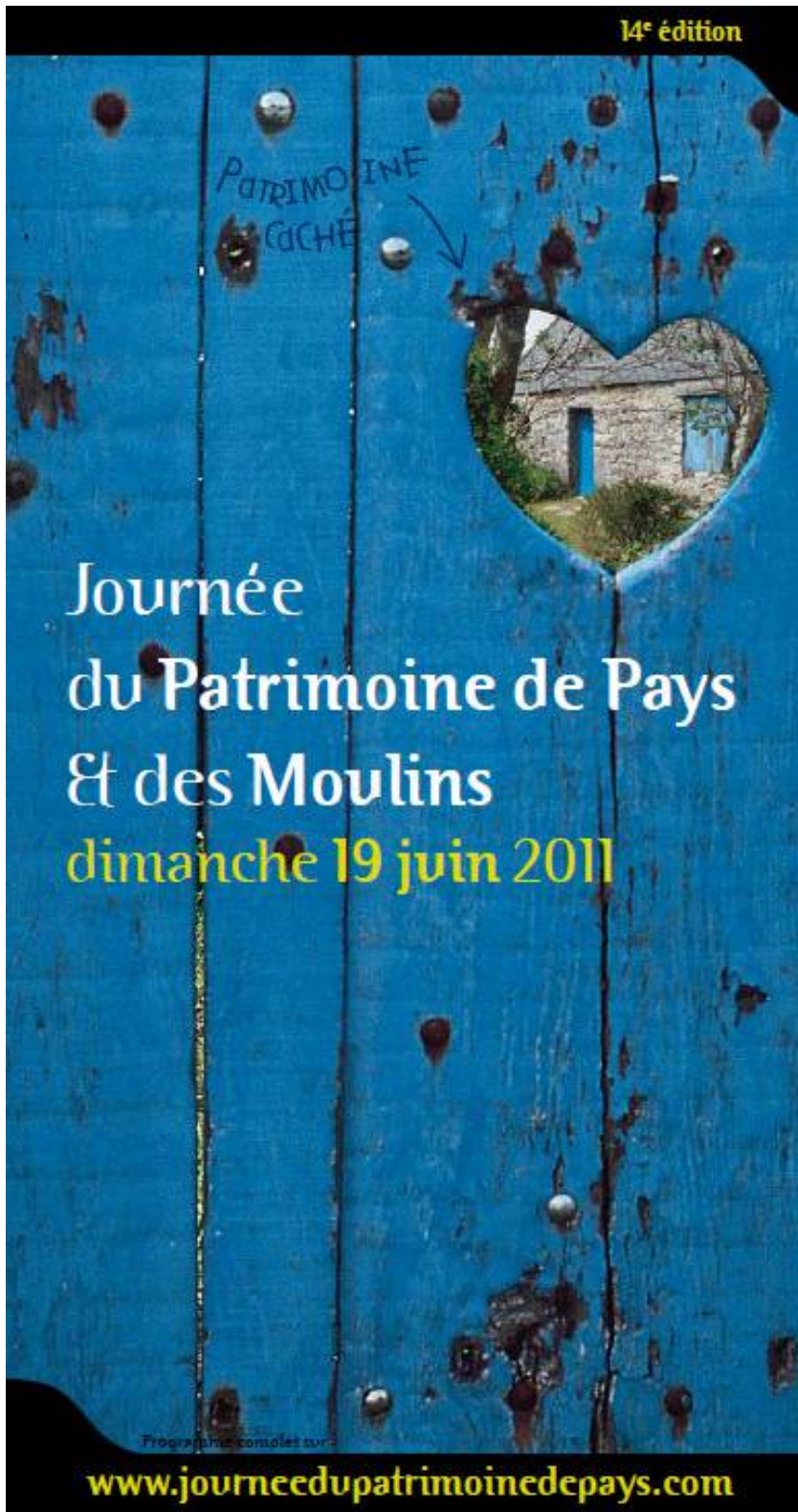


Roman d'Alexandre - 1344



JOURNEE DES MOULINS 2011

Eric DROUART



Dimanche 19 Juin, date à retenir, et tous ceux qui souhaitent ouvrir leur porte pour cette nouvelle édition 2011 sont invités à nous en informer de manière à faire apparaître leur moulin dans les publications régionales et recevoir les informations et documents de Patrimoine - Environnement - Bretagne (anciennement dénommée FNASSEM Bretagne).

Choix de l'affiche

7 agences graphiques / graphistes ont répondu à notre appel d'offre : ALKIMIA, Lattitude, Cheeri Paris, BCV Création, Simplissime Design, François Dunet, Julie-Charlotte Cann.

Une des 5 propositions de BVC Création a été retenue : affiche avec une porte bleue et une ouverture en forme de cœur.

Prendre contact pour revoir la proposition

- l'ouverture en forme de cœur à remplacer par un losange ou une serrure
- faire un essai avec un autre style de titre et éventuellement avec d'autres photos à l'intérieur de l'ouverture
- insérer fleur bleue et rajouter « Journée des moulins »

- rajouter une partie blanche au bas
 - revoir la lisibilité de Patrimoine caché (à mettre en plus gras ou couleur différente)
- Affiche à proposer au comité de pilotage national et à faire valider par le Conseil d'Administration de Patrimoine-Environnement - FNASSEM Bretagne.

Cette affiche est actuellement encore à l'étude pour être peaufinée en fonction des remarques qui nous seront faites.

Par ailleurs, comme demandé lors de la dernière réunion de Conseil d'Administration, il serait souhaité qu'une grosse manifestation soit décidée par département, manifestation phare ciblée sur un moulin autour de laquelle seraient rattachées les autres participations, l'ensemble fonctionnant en réseau.

Cette **manifestation phare** pourrait être épaulée par d'autres associations partenaires, locales ou régionales.

Elle recevrait tout l'accompagnement nécessaire de Patrimoine-Environnement et de l'ASMB. Nous attendons donc au

plus tôt toutes vos propositions de manière à pouvoir vous épauler, expositions, circuits de randonnée, attractions pour enfants ou participation d'artisans spécialistes de métiers anciens, informations ou diffusion. ■



LES MOULINS A SCIE ONT FAIT L'HISTOIRE

A TROIS-PISTOLES, au long du Saint-Laurent

Les moulins à farine et les moulins à scie ont bien souvent été de puissants facteurs de développement des villes et villages du Québec. Nous en voulons comme exemple le cas de Trois-Pistoles auquel est consacré le présent document. En effet, les paragraphes qui suivent ont été puisés dans un ouvrage consacré aux *Moulins à Bois de Trois-Pistoles et de Rivière Trois-Pistoles*. C'est une partie de l'histoire de ces lieux que racontent ces pages.

À travers l'histoire de ces moulins, c'est un peu l'histoire de Trois-Pistoles qui se dévoile. Merci à Monsieur Jean-Claude Parent, président de la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles, de nous avoir autorisé à utiliser ce rappel du temps jadis.

On voudra bien noter qu'il y eut, à Trois-Pistoles, d'autres moulins à scie dont il n'est pas fait mention dans cet article. Par ailleurs, en parcourant ces quelques paragraphes, plusieurs se diront que dans leurs villages ou paroisses, il y eut aussi de nombreux moulins qui rythmèrent pendant longtemps la vie de la population locale.

Bordant le fleuve entre les municipalités de Notre-Dame-des-Neiges des Trois-Pistoles et Saint-Simon, Trois-Pistoles est limité à l'est par la zone de Rivière-du-Loup et au sud par les zones de Cabano et de Rimouski. C'est au début du XVIII^e siècle que les premiers colons viennent s'installer à Trois-Pistoles. À cette époque, les gens vivaient de la terre et de la chasse. Presque deux siècles se sont écoulés avant l'arrivée de l'industrialisation. Pendant ce temps, l'énergie disponible n'était pas exploitée. De toute façon, le besoin ne s'en faisait pas sentir.

Le bois, principale ressource de la région

C'est au moment où la population devint plus nombreuse qu'on sentit le besoin d'exploiter plus à fond la principale ressource de la région, le bois; le but premier de ce réaménagement était de créer des emplois pour faire vivre la population en entier. La principale source d'énergie à l'époque était le pouvoir d'eau dont le plus important était la rivière Trois-Pistoles. C'est à cet endroit que furent construits les premiers moulins à bois dont le plus important fut incontestablement le moulin du Sault Mackenzie. Celui-ci aurait pu se vanter d'avoir eu le plus grand nombre de propriétaires de l'histoire de nos moulins.

L'emplacement du Sault Mackenzie était propice à l'implantation d'un moulin car il existait un genre de barrage devant la chute qui permettait au bois de s'arrêter. Le Sault fournissait également un grand débit d'eau, ce qui permettait d'alimenter la turbine du moulin. Ainsi, le moulin pouvait fonctionner grâce à tous ces éléments réunis. Le moulin servait à la préparation du bois. Il opérait sur une grande échelle commerciale. Au début, il était alimenté par les colons des environs et le bois descendait par voie d'eau. Cela évitait des problèmes de transport.

Il est assez difficile de retracer la date exacte de l'ouverture de ce moulin, mais selon les données que nous possédons celui-ci aurait commencé ses opérations un peu avant les années 1900. La date probable serait aux environs de 1890. Par contre, on a pu retracer l'ensemble des transactions qui ont été faites avec ce moulin.

Le 14 septembre 1885, le Rév. E.-W. Sewell, de Mme Hall, vend la partie industrielle à **Price Bros & Co.** avec des droits de coupe sur des limites du gouvernement dans les cantons de Baudot et de Bédard. Au Sault, le 28 février 1888, Bruno Belzile vend à Louis de Gonzague Renouf un terrain pour construire un moulin à scie (moulin du Sault). Le 3 mai 1898, Pascal Beaulieu vend à Peter Mackenzie. Celui-ci fit marcher le moulin de concert avec la compagnie.

Le 14 juin 1898, Peter Mackenzie vend à A.-B. MacFarlane le Sault Mackenzie. Le 8 mars 1900, Tobin achète des droits sur la seigneurie des Rioux (Ernest). Le 11 juin 1900, A.-B. MacFarlane vend à **New Beaver Oil Co.** le Sault Mackenzie. Puis le 30 mai 1901, il y eut la vente du moulin par L.-G. Renouf à W. Tobin. Le 7 juin 1901, **New Beaver Oil Co.** vend à E.-W. Tobin; le 21 octobre 1902, E.-W. Tobin achète du Protonotaire de la Cour Supérieure de Rimouski la seigneurie Nicolas Rioux. Le 21 janvier 1903, E.-W. Tobin vend à la **Trois-Pistoles Pulp and Lumber Co.** - Monsieur Pierre Angers actionnaire et gérant de la seigneurie - le moulin du Sault et le Sault Mackenzie.

Le 19 septembre 1904, **Price Bros & Co.** vend le moulin de la rivière et tous les terrains industriels provenant des Têtu et Co. à **Trois-Pistoles Pulp and Lumber Co.** Le 19 mars 1917, la **Trois-Pistoles Pulp & Lumber Co.** vend, à son tour, à la **Brown Corporation** le moulin du Sault, le moulin de la rivière, le Sault Mackenzie et tous les terrains qui lui appartiennent, y compris la seigneurie. En 1920, la compagnie ferma le moulin.



Le Moulin du Sault-Mackenzie (circa 1092)

Photographies tirées de « Les moulins à bois, Trois-Pistoles et Rivière Trois-Pistoles »

La **Brown Corporation** fut de loin la plus grosse compagnie existante dans la région. Elle possédait toute une seigneurie et les deux moulins de Rivière-Trois-Pistoles. Donc, à cette époque, la compagnie coupait son bois sur ses réserves et le préparait au moulin. Elle n'avait guère besoin du bois des colons. Il fallut même un chemin de fer

Pour transporter le bois qui, auparavant, avait été préparé au moulin, un chemin de fer fut construit, en 1904, reliant le moulin du Sault au chemin de fer de l'Intercolonial. La compagnie exploitait deux moulins à scie, l'un situé au Sault Mackenzie et l'autre près du pont dans le village de Rivière-Trois-Pistoles. Le moulin du Sault fonctionnait vingt-quatre heures par jour, à raison de trois rondes de huit heures chacune. Soixante hommes y travaillaient. Cela nous donne un bref aperçu de l'intensité des activités du moulin.

La compagnie, propriétaire de terrains boisés, vendait aussi de son bois de pulpe aux États-Unis. Mais avant de le vendre, diverses étapes devaient être franchies. Après avoir été coupé, le bois de pulpe était tout d'abord acheminé sur la rivière Trois-Pistoles vers le moulin du Sault. À sa sortie de l'eau de la rivière Trois-Pistoles, le bois de pulpe montait dans un élévateur pour ensuite tomber à proximité du moulin, en formant un amoncellement. Il était prêt à entreprendre sa pérégrination vers les États-Unis.

Un jour, un fait inattendu se produisit. En effet, le tas de bois de pulpe était assez imposant; il contenait aux environs de 45 000 cordes et, ce soir-là, une flamme jaillit de l'amoncellement. Comme une traînée de poudre, le tout se transforma en un immense brasier. Le bois de pulpe était à jamais perdu... On ne sait pas si l'incendie avait été causé par une défektivité technique de l'outillage du moulin, ou bien par un travailleur qui aurait jeté un mégot de cigarette par mégarde.

Après cet événement, les Brown construisirent un pont qui traversait la rivière, et ce, afin d'emmagasiner le bois sur l'autre versant pour éviter les dégâts occasionnés par un éventuel incendie. L'autre moulin, que possédait la compagnie, était situé au village de Rivière-Trois-Pistoles, près du pont. Il était un peu plus récent mais il avait les mêmes activités que celui du Sault. La compagnie Brown existait avant même d'avoir acheté les moulins de la rivière Trois-Pistoles. Elle possédait déjà des réserves de bois assez considérables.

Après quelque temps, la compagnie ferma le moulin de la rivière et loua celui du Sault à M. Alphonse Couturier. Celui-ci était un industriel et un fermier de Saint-Louis du Ha! Ha! Il possédait un moulin à cet endroit et il exploita celui de la rivière quelques années durant. Plus tard, il en exploita un près de Sainte-Anne-des-Monts. En 1920, la compagnie Broum ferma le moulin du Sault à cause d'un manque d'approvisionnement.

Pendant vingt-trois ans, l'industrie forestière subit un ralentissement. Une implacable évolution.

En 1936, la compagnie Pineau louait la scierie du Sault et les forêts de la compagnie Brown par l'entremise de Monsieur Wilfrid Morissette. On y installa un «planeur» pour la préparation du bois. Une fois le bois préparé, il était chargé dans des wagons. On l'expédiait aux États-Unis ou ailleurs. À cause des difficultés à acheminer le bois sur la rivière Trois-Pistoles, et ce à chaque printemps, la compagnie Pineau abandonna ses activités à la scierie du Sault.

Ce fut sans doute la fin du moulin du Sault et du moulin de la rivière, car après ces années-là, il nous a été impossible de retrouver, de source orale ou écrite, des faits prouvant qu'un de ces moulins aurait fonctionné de nouveau.

Au cours de cette époque, les moulins étaient à vocation industrielle et commerciale. Toutefois, pendant ce même temps, il y eut un autre moulin de type artisanal qui avait été bâti en 1922 en plein coeur de la desserte de Rivière-Trois-Pistoles, par Philippe Malenfant. On y fabriquait des boîtes à beurre en bois, pouvant contenir cinquante livres. À cause de difficultés à trouver un débouché pour vendre sa production, le petit moulin dut fermer



Construction du moulin Malenfant à La Rivière Trois-Pistoles

ses portes à la fin de l'été 1926. Il fut cédé à la banque qui le vendit à Nazaire d'Amours.

Il fut racheté en mars 1928 par Joseph Malenfant (le père de Philippe), qui en fit une scierie au service des cultivateurs. Au printemps, il le transforma en meunerie. En 1940, le moulin ferma ses portes et on en construisit un autre à Trois-Pistoles; de cette façon, la préparation du bois était assurée d'une manière beaucoup plus moderne. On fit l'acquisition d'une machine à «planer» en 1936-37.

Le moulin de Rivière-Trois-Pistoles a perdu, par la suite, une partie de sa machinerie au profit du moulin de Trois-Pistoles. Seuls la grande scie et le moulage demeurèrent en place.

En 1950, le moulin de Rivière-Trois-Pistoles fut démoli par son propriétaire, Joseph Malenfant. ■



Moulin à Trois-Pistoles en 2003



LE MOULIN DE GUERANDE

Gilles SERVAT



Le Bourg de Batz debout sur les Marais
Le Croisic tout au bout du Grand Traict
Sous ces veilleurs les souvenirs m'attendent
Et l'enfance en moi comme un matin

Par-dessus le manteau d'Arlequin
Où les œillets se fendent
Sous le sel de Saint Gwénolé
Tournaient, tournaient les ailes du moulin de
Guérande

Sur les grains de mes jours envolés
Chemin de mer aux talus de rochers
Entonnoir de granite écorché
Passaient nos jeux passaient nos vies gourmandes
Sur le clair sablier de Port-Lin

La mer a fui l'auge de Saint Goustan
A l'orée des lents oiseaux distants
Mon père penché ramassait des amandes
Des fruits de nacre et des couteaux marins

Sur son balcon allumé de bouquets
Ma grand-mère qui regarde les quais
Et les marées balançant des guirlandes
De bateaux beaux comme des ravins

Des soirs dorés des vieux cars fabuleux
Le soleil dans le pare-brise bleu
Citron brûlant éblouissante offrande
De l'été déjà sur le déclin

LA JOURNEE DES MOULINS - SES ORIGINES

Contrairement à ce que d'aucuns pourraient prétendre, la Journée des Moulins ne remonte pas à la première journée nationale du 18 Juin 1995 organisée par la Fédération Française lorsqu'elle œuvrait pour l'ensemble des Moulins de France, pas plus qu'à 1983 quand l'ARAM Nord-Pas de Calais l'organisa pour la première fois en France le troisième dimanche de Juin. Elle n'est pas non plus la résurrection d'une fête déjà traditionnelle depuis l'époque de Louis XV comme certains l'affirment aussi...



Bas-relief représentant une vestale,
oeuvre de l'époque d'Hadrien -
Musée du Palatin - Rome

Dans la ROME antique, une **vestale** (*virgo vestalis*) était une prêtresse dédiée à VESTA, divinité italique dont le culte est probablement originaire de Lavinium et qui fut ensuite assimilée à la déesse grecque HESTIA. Les vestales étaient au nombre de six. Prises entre 6 et 10 ans, elles accomplissaient un sacerdoce de trente ans, durant lequel elles veillaient sur le foyer public du temple de VESTA, situé dans le Forum romain. Durant cette période, elles étaient vouées à la chasteté, symbole de la pureté du feu.

Les Vestales devaient veiller sur le feu sacré, symbole de la déesse VESTA. Une négligence de leur part, notamment l'extinction du feu, était punie par le fouet, infligé par un envoyé du grand pontife, voire ce dernier en personne. Le culte de VESTA était intimement lié aux origines de la ville de ROME. Les Vestales étaient les continuatrices d'une tradition grecque, le maintien du feu commun perpétuellement allumé.

Outre le culte de VESTA, les Vestales étaient les auxiliaires indispensables pour d'autres activités culturelles. Trois Vestales étaient chargées — un jour sur deux,

dans la période allant du 7 au 14 mai — de récolter, griller et piler des épis d'amidonnier (une très ancienne céréale

apparentée au blé, qui nous a donné l'amidonnier blanc, également appelé épeautre de mars ou épeautre de Tartarie, et l'amidonnier noir).

Les Vestalia (9 Juin) sont une fête religieuse romaine qui associe les vestales, les meuniers et les boulangers. Cette association, en apparence étrange, des prêtresses vierges et des métiers liés à la farine est sans doute lié à l'une des fonctions essentielles des vestales, la préparation de la *mola salsa*, farine utilisée lors des sacrifices et cérémonies religieuses. Ce jour-là, la meule était ornée de fleurs et l'on conduisait par la ville les ânes du moulin couronnés de guirlandes de violettes et portant des colliers composés de morceaux de pâte en forme de petits pains ronds, en mémoire des services que ces animaux avaient rendus à la déesse.

Cette cérémonie se passe dans le temple de VESTA, si secret qu'on ne sait rien du déroulement de cette fête. On sait seulement que du 7 au 15 Juin, les citoyennes de la ville ont le droit de rentrer dans le temple, les pieds nus, afin d'y déposer des offrandes.

Trois fois par an (aux Lupercales, aux *Vestalia* et aux Ides de septembre), la farine ainsi obtenue était additionnée d'une saumure (*muries*), également fabriquée par des Vestales à partir de sel brut pilé au mortier, cuit au four, puis dissout dans de l'eau puisée dans un cours d'eau.

Le mélange, la farine rituelle (*mola salsa*) dont l'invention était censée remonter à NUMA (2^{ème} roi légendaire de ROME), était répandue sur la tête des animaux destinés au sacrifice et de manière générale, sur toute offrande faite aux dieux. Cette pratique a donné le français « **immoler** », de *in-molare*, « **saupoudrer de mola** ». Ce rituel revêt une importance d'autant plus grande que, depuis le traité passé entre Romains et Sabins après le rapt des Sabines, les matrones romaines se voyaient interdire de moudre les céréales, tout comme d'apprêter les viandes (*Plutarque*). Les femmes étaient donc écartées du sacrifice, à l'exception des Vestales qui, elles, étaient présentes dans tous, par l'intermédiaire de la *mola*. Un auteur affirme même que les Vestales prenaient elles-mêmes part à des sacrifices sanglants. On sait qu'elles avaient droit à un couteau spécial, la *secespita*, mais on ignore s'il servait à couper autre chose que des gâteaux et des vêtements. ■



Epeautre de Tartarie

Entreprise Croix André et Fils
Restauration de moulins à vent / à eau – charpente

8, rue du moulin – 49440 LA CORNUAILLE
Tél. 02 41 92 02 43 – Fax. 02 41 92 95 34

sarlcroixandreetfils@orange.fr

The advertisement features a background image of a windmill and a watermill. The windmill is on the left, and the watermill is on the right. The text is centered and includes the company name, services, address, phone and fax numbers, and email address.



BASSIN DU HAUT COUESNON

OU CHRONIQUE DE LA MORT ANNONCÉE DES MOULINS Patrick GAUTIER

1. Les Faits

- Programme d'action (2010-2015) du syndicat du Haut Couesnon dans le cadre du contrat de restauration et d'entretien des eaux (CRE) validé en mars 2010.
- Objectif affiché : amélioration de la qualité hydro-morphologique des cours d'eau, principalement au travers de ce qu'on nomme la continuité de la rivière, donc via la destruction ou l'abaissement des micros barrages des moulins.
- Prévision concernant les moulins : démantèlement partiel ou total de 16 ouvrages de Moulins sur la seule zone Haut Couesnon (une partie de l'arrondissement de Fougères). De plus, 29 autres ouvrages sont touchés dont certains concernent des moulins.
- Coût : 1,4 millions d'euros dont une importante partie consacrée aux actions décrites dans les fiches extraites du programme d'action.
- Financements : Agence de l'eau + CG 35 + Fédé de pêche + Syndicat + Conseil Régional de Bretagne 196 000 €.

Planification de nombreux programmes de ce type dans les SAGE de toute la Bretagne avec co-financement sollicité au Conseil Régional de Bretagne.

Le classement des cours d'eau en cours en préparation ou terminé selon les départements va dans le même sens. Voir copie de la lettre du 30-8-10 de l'ASMB à ce sujet à la DDTM.

2. Les Conséquences

Il s'agit ni plus ni moins de :

- **Supprimer totalement ou partiellement le potentiel énergétique des moulins** via le rabaissement ou la suppression du seuil ou hauteur d'eau (estimation de l'ASMB sur la base des prévisions notamment de l'agence de l'eau : 4 déversoirs sur 5 seront abaissés ou supprimés).
- **Supprimer totalement ou partiellement le patrimoine multi-séculaire** que représentent les moulins (un moulin à eau sans eau n'est plus un moulin...)
- **Faire l'impasse sur le droit des moulins**

Pire, ces **destructions coûteuses** pour la collectivité seront **sans pratiquement aucun résultat sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** puisque, comme de nombreuses études le montrent, le mauvais état écologique actuel des masses d'eau en Bretagne est essentiellement dû aux pollutions agricoles et pharmaceutiques.

3. Comment en est-on arrivé là ?

- **Ignorance de l'histoire et perte du bon sens** : l'histoire montre que les moulins ne peuvent être tenus pour responsables de l'appauvrissement des milieux aquatiques puisque tout en étant beaucoup plus nombreux autrefois (donc avec beaucoup plus d'obstacles à la continuité !), le très bon état écologique pouvait être constaté dans quasi-totalité des masses d'eau (abondance et grande diversité de la faune et de la flore aquatique).
- **Conséquence de ce qui précède : parti pris** de départ des promoteurs de tels programmes d'une **incompatibilité** entre le bon état écologique et l'existence de micro barrages constitués par les moulins, tant dans les diagnostics réalisés que dans les programmes d'action. C'est d'autant plus regrettable que la conciliation des usages (dont l'usage énergétique) est inscrite dans la loi.
- **Ignorance des autres priorités et des autres crises** dont la crise énergétique et l'objectif du Grenelle d'augmenter la part d'énergie renouvelable.
- **Diagnostic réalisé sur la base d'une seule observation** et le plus souvent à l'insu du propriétaire du moulin.
- **Interprétation abusive de la Directive cadre sur l'eau (DCE)** : Dans le cadre du bon état écologique, la DCE n'indique que des valeurs de qualité biologique à atteindre. Elle ne fait pas mention d'obstacles d'ordre anthropogéniques à supprimer ou rabaisser pour atteindre ce bon état si les valeurs de qualité biologique sont atteintes grâce aux actions d'ordre chimiques notamment.
- **Un nouveau dogme apparaît** au travers d'un message martelé partout depuis quelques années. Il finit par apparaître incontestable, comme *LA solution* à la restauration du bon état écologique : « *La restauration de la morphologie apparaît comme le levier le plus puissant pour améliorer l'état écologique des cours d'eau, le second étant la lutte contre les pollutions* ».

Tout est dit dans cette introduction de la Lettre d'information de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de juillet 2010. **La lutte contre les pollutions passe en second plan** alors que l'urgence et l'efficacité en terme d'impact appellent à une toute autre action que les solutions lapidaires décrites dans la même lettre : *Effacer un ouvrage, abaisser la hauteur de l'ouvrage, ouvrir les vannes, laisser le seuil s'effondrer naturellement* (sic !) ...

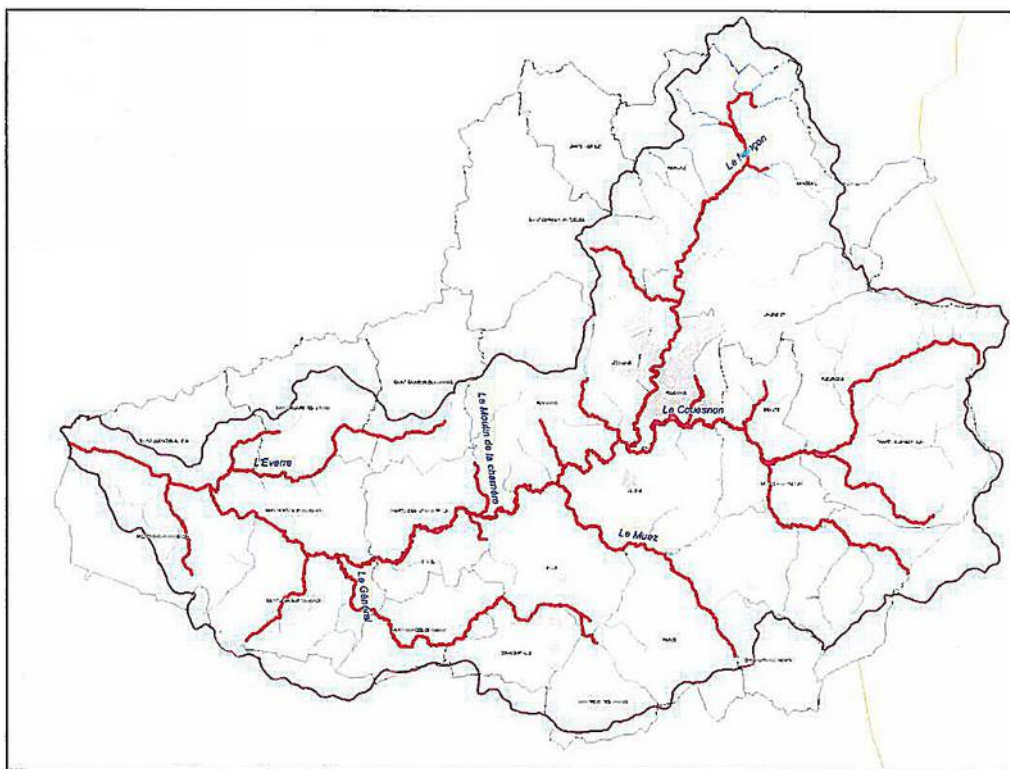
4. Les souhaits de l'ASMB vis-à-vis du Conseil Régional de Bretagne

Sur le plan financier et technique :

- **Concentrer les co-financements** de la reconquête de la qualité de l'eau sur la lutte contre les pollutions chimiques, notamment agricoles et pharmaceutiques.
- **Ne pas co-financer la destruction** du patrimoine et du potentiel d'énergie renouvelable **et donc ne pas voter le co-financement de ce type de programme** tant qu'il n'a pas exclu de manière explicite des actions telles que celles décrites dans le programme du haut Couesnon (voir fiches action de ce programme du document remis).
- **Valoriser le potentiel énergétique** des moulins en aiguillant les co-financements sollicités pour ces destructions vers la production hydroélectrique (environ 4000 moulins à eau en Bretagne), production techniquement compatible avec le bon état écologique.

Sur le plan légal, réglementaire et technique :

- Laisser à **l'Etat son rôle** de faire appliquer la loi dans les cas très rares où le passage piscicole ne se fait pas correctement (aucun coût pour les collectivités territoriales).
- **Appliquer ce que prévoit la DCE, tant dans sa définition normative du bon état écologique que dans son article 4** : *Les Etats membres [ou une collectivité qui a en charge de la masse d'eau]... peuvent très bien décider qu'une rivière ou partie de rivière ne soit pas retouchée sur le plan hydro-morphologique :*
 - *Si les modifications hydro morphologiques à apporter pour atteindre le bon État écologique ont des incidences négatives sur ...la production d'électricité ou sur d'autres activités du développement humain durable tout aussi importante (produits alimentaires ou autres fabriqués par les Moulins, patrimoine d'intérêt historique, architectural, culturel et touristique).*
 - *Si les coûts sont disproportionnés* : ce qui est le cas dans le Programme d'action du Syndicat du Haut Couesnon car une partie importante du budget est constitué par des actions touchant directement 16 moulins et 29 autres ouvrages dont certains sont des moulins.



Le Couesnon - Cours d'eau prioritaires pour l'atteinte du bon état écologique

Ce qui n'exclut pas de co-financer des **modifications touchant la qualité chimique** et biologique suffisantes pour atteindre le bon état écologique.

- **Mettre en œuvre** seulement les programmes d'action destinés à atteindre le bon état écologique à l'exception de ceux intégrant des actions concernant à la fois la continuité et les moulins. **D'autres pays** d'Europe ont avec la **même DCE** choisi d'appliquer une politique semblable à ce que nous traduisons en termes de test, De tels programmes permettront à la fois de sauver un potentiel énergétique et un patrimoine tout en atteignant le **bon état écologique**, voir çà et là, le très bon état recherché. Enfin cela permettra de faire **l'économie d'actions très coûteuses** pour la collectivité (Exemple : Moulin de Mézières en Mézières sur Couesnon : 19 734 € alors que sur ce moulin la migration piscicole se fait correctement selon un expert de l'ONEMA).
- S'opposer au classement des cours d'eau en Bretagne sur les critères morphologiques qui condamne à terme la valorisation énergétique et même le patrimoine des moulins et **repositionner ce classement sur des critères chimiques et biologiques** (cf. Lettre du 30-9-10 de l'ASMB à la DDTM). ■



MASTERE EN ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

Mer et Marine

Création d'un Mastère spécialisé dans les énergies marines renouvelables

L'ENSIETA, l'Ecole Navale et Télécom Bretagne proposent désormais un mastère spécialisé dans les énergies marines renouvelables. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes, les cours débutant en septembre prochain. Le dossier des trois établissements, qui font partie du Pôle Mer Bretagne, a été accrédité le 10 février par la commission de la CGE (Conférence des Grandes Ecoles).

« L'idée a germé au sein du Pôle Mer Bretagne, dont font partie ces trois établissements. Le programme de formation a ensuite été construit avec l'UBO/IUEM, l'UBO/IUT, l'ENIB (partenaires académiques associés), l'Ifremer et le CETMEF. Ce dossier bénéficie en outre du soutien d'industriels, dont Blue H, Bureau Veritas, DCNS, EDF, Nass & Wind, Sofresid, STX et plus largement de l'ensemble des membres du Pôle Mer Bretagne », expliquent les partenaires.



Pose d'un démonstrateur d'hydrolienne devant BENODET crédit : DCNS

Au cœur des problématiques de diversification les sources d'approvisionnement énergétiques, les EMR, en complément du solaire, de l'éolien et de la biomasse notamment, semblent promises à un bel avenir. Eolien offshore et flottant, hydroliennes, fermes houlomotrices, énergie thermique des mers... Avec la présence du Pôle de compétitivité Mer Bretagne et plus de la moitié du potentiel français en recherche marine, Brest dispose de solides atouts pour le développement d'une filière industrielle française exploitant toutes les sources d'énergies d'origine marine. A ce titre, Brest a été choisie par le gouvernement pour accueillir la plateforme technologique des énergies marines renouvelables, alors que DCNS a décidé d'y implanter son incubateur dédié aux EMR.

Dans cette perspective, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région brestoise se sont réunis au sein du Mastère Spécialisé «Energies Marines Renouvelables» avec l'objectif de former les ingénieurs qui assureront le développement de cette filière.

Objectif de la formation

La formation est organisée en deux semestres. Le premier semestre, de nature essentiellement académique, se déroule au sein des différents établissements partenaires du projet. Son objectif est de former les chefs de projets et les directeurs de programme qui sauront concevoir et développer la filière des énergies marines renouvelables. Le second semestre, constitué par un projet de fin d'étude, se déroule en entreprise. Sur le plan académique, 4 grands volets complémentaires sont couverts par la formation Mastère spécialisé « Energies Marines Renouvelables » :

« Connaissance des ressources énergétiques » : Quelles énergies peut-on capter ?

L'objectif est de présenter un panorama des ressources énergétiques marines disponibles et des méthodes permettant de les quantifier (expérimentales et numériques). Seront ainsi présentés les énergies des marées, vagues, vents et températures dans le contexte océanique global mais aussi en côtier à l'échelle d'un site d'implantation.

« Sciences de l'ingénieur et technologie » : Quels systèmes pour capter l'énergie ?

La formation traite des éléments d'analyse, de conception et de modélisation des systèmes de production d'énergie. Ceux-ci peuvent être regroupés selon trois grands domaines, à savoir les systèmes mécaniques d'extraction d'énergie et les problématiques associées de matériau et structures en environnement marin, la chaîne d'énergie (en particulier électrique) et son stockage, la gestion et la commande de ces systèmes.

« Environnement côtier et impact » : Quelles interactions avec l'environnement marin et côtier ?

Il s'agit de décrire les principales interactions entre l'environnement et un champ d'exploitation de ressources énergétiques marines, à la fois en terme d'impact sur l'environnement (perturbation des écosystèmes) mais aussi en terme de contraintes sur l'installation (géologie côtière, géomatique).

« Energie marine et société » : Dans quel contexte social, économique et juridique ?

La formation s'attache aussi à faire prendre conscience des enjeux sociétaux liés aux installations productrices d'énergie marine renouvelable du point de vue de la rentabilité économique, des conflits d'usage et d'acceptabilité sociale, du droit de la mer, des contraintes juridiques et légales. ■

NOUVELLES

Moulin à vent à vendre : visites et restauration

Plusieurs formules : En totalité avec contrat de maintenance, plusieurs investisseurs en SCI, investisseur gérant... Plusieurs options d'achat.
Renseignements : Michel MORTIER - Tel : 06.87.455.465

Fonds de commerce à créer dans un moulin à vent rénové en aérogénérateur (étude réalisée). Situé en presqu'île Guérandaise, dans le Parc Régional de Brière, au cœur d'un lieu exceptionnel réputé, très touristique. Proximité de Guérande et de La Baule. Possibilités de restaurations multiples, visite de l'aérogénérateur, location pour séminaires, réunions de famille, activités de groupes, journées festives, soirées à thèmes, animations diverses, etc.

Mon art pour un moulin

Recherche en Bretagne un petit moulin à eau pour y exercer une activité de métier d'art, sculpteur lapidaire cristallier, et faire tourner une meule de grès à 250 tr/mn.

Faire toute proposition à François-Xavier POULAILLON - 06.30.09.96.50 - fx.poulaillon@gmail.com



Récollets



Il s'agit d'un moulin à sarrasin, moulin de ferme ramené de SEVIGNAC (22) par Eric DROUART et pour lequel Claude FLOCON a dirigé d'une main de maître le débarquement et le transfert très difficiles au Moulin-Musée des Récollets. Même si la courante et la partie supérieure avaient été déposées, la partie non démontable atteignait près de 500 kg. Il a fallu jouer d'ingéniosité pour franchir la porte, ce que Claude a réussi sans coup férir.

Le Conseil d'Administration a validé cette acquisition pour la somme de 200 €. Le projet serait maintenant de le coupler à la roue à eau du Moulin pour entraîner la petite meule et faire



ainsi des démonstrations de mouture lors des visites et des animations estivales ou scolaires. L'association recherche donc une équipe qui sera en mesure de mettre ce projet en pratique avant l'été prochain.

Un Congrès F.D.M.F. 2011 dans les Hautes Pyrénées

Notre fédération sera accueillie cette année par l'Association des Moulins des Hautes Pyrénées et par son président, notre ami, Pierre BRAU ARNAÛTY, au cœur d'une vallée, à SAINTE MARIE de CAMPAN.

Nous essaierons d'y allier région, territoire montagnard et vision européenne. En effet, la Province d'Aragon sera présente et nous pourrons ainsi découvrir les moulins sauvegardés de chaque côté des Pyrénées. N'hésitez pas à vous informer afin de vous inscrire en temps utile (date encore non précisée). Ce Congrès marquera sûrement nos mémoires...

Fiche d'inscription dans le prochain Monde Des Moulins et contacts auprès de l'ASMB ou de la FDMF.

